



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-01-54 modifiant le Règlement numéro 093 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan d'urbanisme**

La carte II intitulée « grandes affectations du sol et équipements communautaires » à laquelle réfère les articles 29 et 36 est modifiée pour changer de *Commercial* à *Résidentiel (50 à 85 log / ha)* l'affectation d'un terrain situé à l'intersection route du Pont et de la rue Laure-Conan et pour le retirer de l'aire pouvant faire l'objet d'un programme particulier d'urbanisme conformément à l'article 36, le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 8 décembre 2003

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 28 JANVIER 2004